

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

SEPTEMBRE
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 4,9% provenant de :

- l'augmentation de 13% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (1.730 MDH contre 770 MDH) et de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+4,6%), conjuguée à la baisse de la taxe professionnelle (-1,3%), de la taxe de services communaux (-0,8%) et de la taxe d'habitation (-2,4%);
- la diminution de 3,3% des impôts indirects qui s'explique principalement par la baisse de 4,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- l'accroissement de 21,6% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation des subventions (1.649 MDH contre 1.147 MDH), des fonds de concours (900 MDH contre 781 MDH) et des recettes domaniales (606 MDH contre 511 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,2% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 2,6% suite à la hausse de 0,4% des dépenses de personnel, de 5% des autres dépenses de biens et services et de 3,8% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 6,6%, passant de 8,1 MMDH à fin septembre 2017 à 8,7 MMDH à fin septembre 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 511 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 2,5 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 196 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin septembre 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 37,6 MMDH dont 29,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Septembre 2017	Prévisions 2018	Septembre 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	26 976	26 616	28 296	106%	4,9%
1.1- Recettes fiscales :	22 864	21 650	23 296	108%	1,9%
<i>Impôts directs</i>	7 257	8 205	8 204	100%	13,0%
<i>Impôts indirects</i>	15 607	13 445	15 092	112%	-3,3%
1.2- Recettes non fiscales :	4 112	4 966	5 000	101%	21,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	511	698	606	87%	18,6%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	565	684	538	79%	-4,8%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 928	2 034	2 549	125%	32,2%
<i>Autres recettes</i>	1 108	1 550	1 307	84%	18,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	16 526	29 700	16 948	57%	2,6%
2.1- Biens et services :	15 588	28 580	15 974	56%	2,5%
<i>Personnel</i>	8 551	13 251	8 587	65%	0,4%
<i>Autres biens et services</i>	7 037	15 329	7 387	48%	5,0%
2.2-Intérêts de la dette :	938	1 120	974	87%	3,8%
3- SOLDE ORDINAIRE	10 450	-3 084	11 348		
4- INVESTISSEMENT²	8 139	34 790	8 679	25%	6,6%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	16	-36	12		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	180	-5 236	499		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	2 507	-43 146	3 180		
8- FINANCEMENT² :	-2 507	43 146	-3 180		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 004	680	2 042		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 060	-1 390	-1 174		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 451	43 856	-4 048		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Septembre 2017	Prévisions 2018	Septembre 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	22 864	21 650	23 296	108%	1,9%
IMPÔTS DIRECTS	7 257	8 205	8 204	100%	13,0%
<i>Taxe de services communaux³</i>	2 943	2 874	2 918	102%	-0,8%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 221	2 204	2 193	100%	-1,3%
<i>Taxe d'habitation³</i>	291	342	284	83%	-2,4%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 032	1 067	1 079	101%	4,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	406	859	943	110%	132,3%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	364	859	787	92%	116,2%
IMPÔTS INDIRECTS	15 607	13 445	15 092	112%	-3,3%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	13 708	11 364	13 132	116%	-4,2%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	200	250	203	81%	1,5%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	512	621	504	81%	-1,6%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	145	186	125	67%	-13,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	126	152	146	96%	15,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	133	168	141	84%	6,0%
<i>Taxe de séjour</i>	134	109	157	144%	17,2%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	171	85	200	235%	17,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	478	510	484	95%	1,3%
RECETTES NON FISCALES	4 112	4 966	5 000	101%	21,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	511	698	606	87%	18,6%
<i>Redevance OTDP communal</i>	565	684	538	79%	-4,8%
<i>Fonds de concours</i>	781	378	900	238%	15,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	378	460	408	89%	7,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	270	207	77%	
<i>Subventions</i>	1 147	1 656	1 649	100%	43,8%
<i>Recettes diverses</i>	730	820	692	84%	-5,2%
TOTAL DES RECETTES	26 976	26 616	28 296	106%	4,9%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	4 599	3 571	20 126	28 296
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	393	243	4 651	5 287
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	335	167	2 570	3 072
<i>Produits des services</i>	0	0	674	674
<i>Produits des biens</i>	58	76	1 407	1 541
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	135	0	5 260	5 395
Taxe de services communaux	135	0	2 783	2 918
Taxe professionnelle	0	0	2 193	2 193
Taxe d'habitation	0	0	284	284
1.3- Ressources transférées :	4 071	3 328	10 215	17 614
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	187	3 134	9 811	13 132
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 730	0	0	1 730
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	203	0	0	203
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 951	194	404	2 549
2- DEPENSES ORDINAIRES	855	1 897	14 196	16 948
2.1- Biens et services :	680	1 843	13 451	15 974
<i>Personnel</i>	120	1 508	6 959	8 587
<i>Autres biens et services</i>	560	335	6 492	7 387
2.2-Intérêts de la dette	175	54	745	974
3- SOLDE ORDINAIRE	3 744	1 674	5 930	11 348
4- INVESTISSEMENT	3 349	2 238	3 092	8 679
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	3	0	9	12
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	9	-52	542	499
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	407	-616	3 389	3 180
8- FINANCEMENT :	-407	616	-3 389	-3 180
<i>Recettes d'emprunt</i>	432	780	830	2 042
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-174	-60	-940	-1 174
<i>Variation de l'excédent</i>	-665	-104	-3 279	-4 048

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin septembre 2018 laisse apparaître une hausse de 4,9% des ressources et de 2,6% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 8,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 511 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 28,3 MMDH en augmentation de 4,9% par rapport à fin septembre 2017. Ceci s'explique par la hausse de 6,1% des recettes transférées et de 7,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la diminution de 1,1% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	16 606	15 366	17 614	6,1%
Gérées par l'Etat	5 455	5 420	5 395	-1,1%
Gérées par les collectivités	4 915	5 830	5 287	7,6%
TOTAL	26 976	26 616	28 296	4,9%

1.1-RECETTES FISCALES

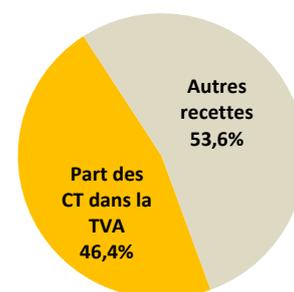
Les recettes fiscales ont atteint 23,3 MMDH, en augmentation de 1,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2017, suite à la hausse de 13% des impôts directs et à la baisse de 3,3% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 82,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 17,6 MMDH à fin septembre 2018 contre 16,6 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 6,1%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (1.730 MDH contre 770 MDH)⁴, des subventions (1.649 MDH contre 1.147 MDH) et des fonds de concours (900 MDH contre 781 MDH), conjuguée à la baisse de 4,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (13,1 MMDH contre 13,7 MMDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 46,4% de leur part dans le produit de la TVA.

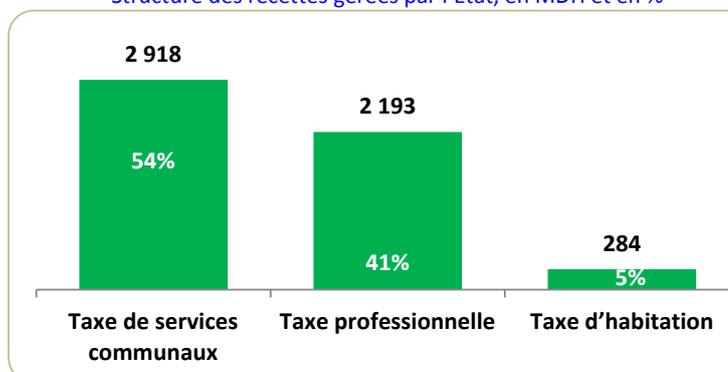
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin septembre 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.395 MDH contre 5.455 MDH un an auparavant, soit une diminution de 1,1%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-1,3%), de la taxe de services communaux (-0,8%) et de la taxe d'habitation (-2,4%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

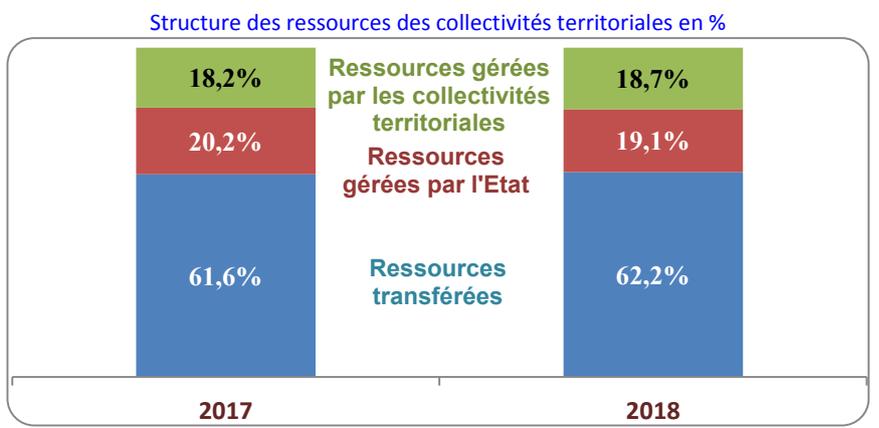


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 5,3 MMDH à fin septembre 2018 contre 4,9 MMDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.079 MDH), les recettes domaniales (606 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (538 MDH), la taxe sur les opérations de construction (504 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (408 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin septembre 2017 et fin septembre 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 5 MMDH, en augmentation de 21,6% par rapport à leur niveau à fin septembre 2017, en raison notamment de la hausse des subventions (1.649 MDH contre 1.147 MDH), des fonds de concours (900 MDH contre 781 MDH) et des recettes domaniales (606 MDH contre 511 MDH).

La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (1.605 MDH contre 1.097 MDH).

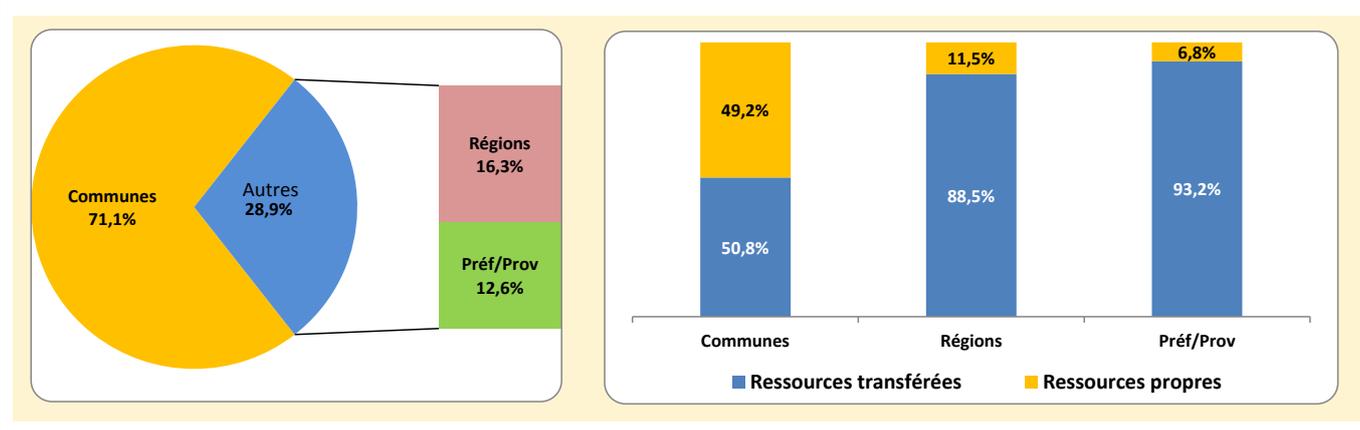
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (634 MDH contre 387 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (323 MDH contre 303 MDH), des produits de vente de terrains non bâtis (67 MDH contre 28 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (167 MDH contre 145 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 20,1 MMDH et représentent 71,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant les neuf premiers mois de 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 50,8% des recettes des communes contre 88,5% pour les régions et 93,2% pour les préfetures et provinces.



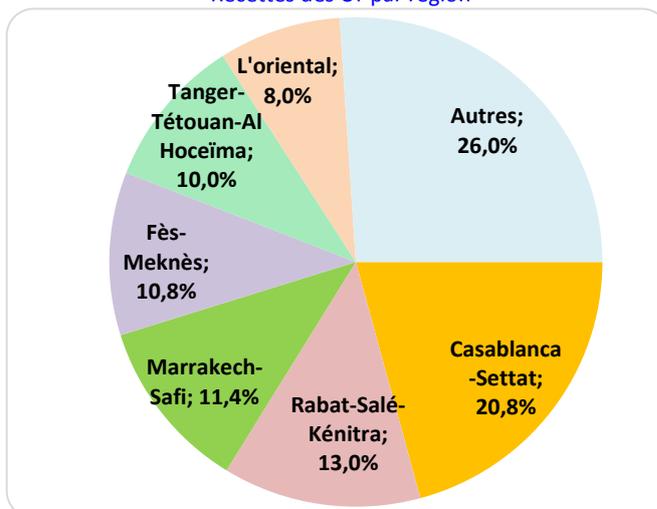
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5,9 MMDH) représentent 20,8% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 375	2 262	2 243	5 880
Rabat-Salé-Kénitra	748	1 004	1 928	3 680
Marrakech-Safi	686	500	2 034	3 220
Fès-Meknès	497	345	2 206	3 048
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	619	476	1 732	2 827
L'oriental	313	217	1 740	2 270
Souss-Massa	406	366	1 219	1 991
Béni Mellal-Khénifra	295	162	1 316	1 773
Drâa-Tafilalet	125	50	1 050	1 225
Laâyoune-Sakia El Hamra	96	0	1 020	1 116
Guelmim-Oued Noun	44	13	763	820
Dakhla-Oued Ed Dahab	83	0	363	446
TOTAL	5 287	5 395	17 614	28 296

2- DEPENSES

A fin septembre 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 26,8 MMDH, en hausse de 4,2% par rapport à leur niveau à fin septembre 2017. Elles se composent à hauteur de 63,2% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin septembre 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 16,9 MMDH, soit une augmentation de 2,6%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 0,4% des dépenses de personnel, de 5% des autres dépenses de biens et services et de 3,8% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	8 551	13 251	8 587	65%	0,4%
Autres biens et services	7 037	15 329	7 387	48%	5,0%
Intérêts dette	938	1 120	974	87%	3,8%
TOTAL	16 526	29 700	16 948	57%	2,6%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin septembre 2018 ont atteint 8.587 MDH contre 8.551 MDH à fin septembre 2017, soit une hausse de 0,4%. Les salaires représentent 50,7% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 65,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.387 MDH à fin septembre 2018 contre 7.037 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 49,2% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 974 MDH à fin septembre 2018 contre 938 MDH un an auparavant, en hausse de 3,8%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

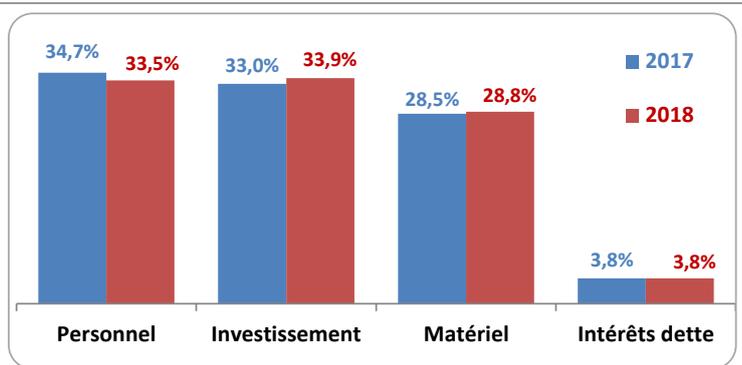
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 8,7 MMDH à fin septembre 2018 contre 8,1 MMDH à fin septembre 2017, soit une hausse de 6,6%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des projets intégrés (1.952 MDH contre 1.525 MDH) et des programmes nationaux (3.536 MDH contre 3.293 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (1.690 MDH contre 1.908 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 908	10 548	1 690	16%	-11,4%
Projets intégrés ⁶	1 525	6 121	1 952	32%	28,0%
Acquisitions immobilières	522	6 506	565	9%	8,2%
Acquisitions mobilières ⁷	778	2 211	628	28%	-19,3%
Programmes nationaux ⁸	3 293	7 307	3 536	48%	7,4%
Subventions	113	2 097	308	15%	172,6%
TOTAL	8 139	34 790	8 679	25%	6,6%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin septembre 2017 et fin septembre 2018 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel, conjuguée à la hausse des parts des dépenses de matériel, des dépenses d'investissement et la stagnation de celle des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

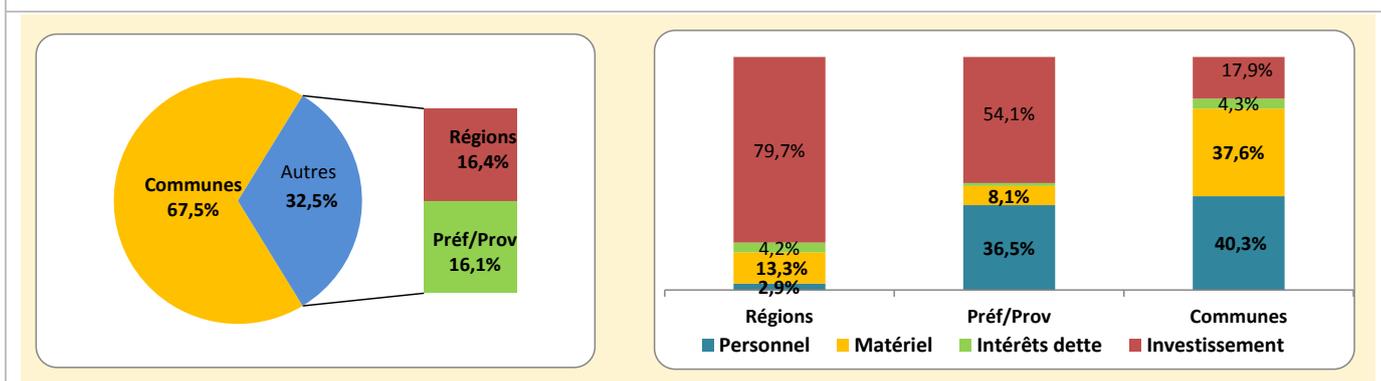
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 17,3 MMDH, les dépenses totales des communes représentent 67,5% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin septembre 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin septembre 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (40,3%) et des préfectures et provinces (36,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 79,7% de dépenses d'investissement, de 13,3% de dépenses de matériel, de 4,2% des charges en intérêts de la dette et de 2,9% des dépenses de personnel.

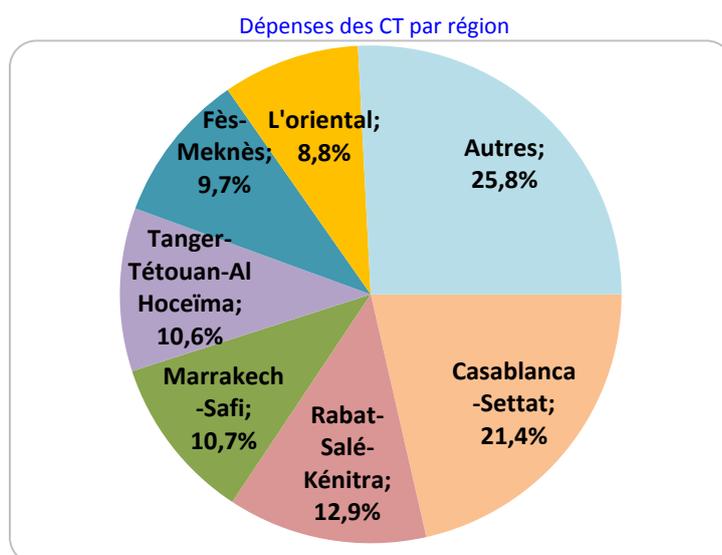


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,2% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.495 MDH) représentent 21,4% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 755	1 563	266	1 911	5 495
Rabat-Salé-Kénitra	1 171	1 129	109	888	3 297
Marrakech-Safi	895	909	79	859	2 742
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	776	759	71	1 112	2 718
Fès-Meknès	1 049	745	119	580	2 493
L'oriental	828	487	67	885	2 267
Souss-Massa	580	433	101	695	1 809
Béni Mellal-Khénifra	586	414	51	523	1 574
Laâyoune-Sakia El Hamra	326	340	36	402	1 104
Drâa-Tafilalet	354	198	42	376	970
Guelmim-Oued Noun	186	334	17	358	895
Dakhla-Oued Ed Dahab	81	76	16	90	263
TOTAL	8 587	7 387	974	8 679	25 627

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin septembre 2018 des soldes positifs de 12 MDH et de 499 MDH respectivement contre un solde positif de 16 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 180 MDH pour les comptes spéciaux à fin septembre 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,2 MMDH à fin septembre 2018 contre un excédent global de 2,5 MMDH enregistré un an auparavant.

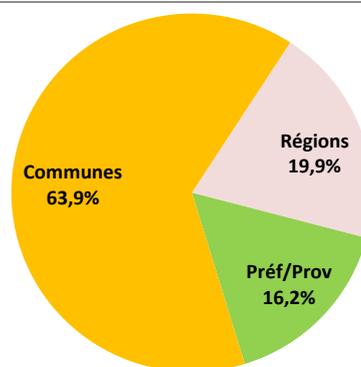
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.042 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.174 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin septembre 2018 se sont élevés à 37,6 MMDH, dont 29,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 63,9% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin septembre 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.